

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Ne stationnez pas devant
l'établissement à la dépose
ou à la récupération
de l'élève



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :



Téléchargez l'application SAIP
sur votre smartphone afin d'être avisé
en cas d'alerte



gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de fumer
dans l'encinte de l'établissement



Information des parents d'élèves

(septembre 2016-le principal)

Dispositions issues du règlement intérieur du collège ou adaptées aux consignes nationales

- les entrées et les sorties dans l'enceinte du collège sont surveillées, contrôlées et filtrées
 - les élèves présentent leur carnet de liaison à l'assistant d'éducation (pour entrer au collège et pour sortir avant 17h30 ou 16h30 le vendredi)
 - les personnels présentent une carte autorisant l'accès au parking réservé
 - les visiteurs (dont les parents) sonnent au portillon, doivent se présenter à l'accueil et renseigner le registre des visites
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué
- aux abords du collège, tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves est à éviter
 - Les élèves sont accueillis dès 8h10 et 5 minutes avant chaque début de cours (mise en rang dans la cour le matin à 8h25 et l'après-midi à 13h25)
 - Les élèves qui quittent l'établissement ne sont pas autorisés à rester aux abords du collège, ni à se rendre dans la salle polyvalente ou sur le stade municipal quand des cours d'Eps d'autres classes s'y déroulent
- des personnels du collège sont formés aux premiers secours (PSC 1)
- le diagnostic de sécurité est élaboré et mis à jour avec la Gendarmerie et le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est régulièrement mis à jour
- des exercices de sensibilisation sont effectués
 - exercice d'évacuation (en cas d'incendie)
 - exercice de mise en sûreté dans l'attente de l'arrivée des secours
 - exercice alerte intrusion
- des échanges fréquents avec la Gendarmerie, la Police municipale, l'Équipe mobile de sécurité académique (Emsa), les médiateurs de la communauté d'agglomération de La Rochelle et des transports

Consignes essentielles à respecter en cas d'alerte (accident majeur,...)

- Écoutez la radio France bleue (98.2) pour connaître les consignes des autorités
- Ne venez pas chercher votre enfant au collège (sauf à la demande des autorités)
- Ne téléphonez pas au collège pour laisser libres les réseaux pour les secours
- Méfiez-vous des informations parcellaires n'émanant pas de sources sérieuses